



Séminaire Social

24 Novembre 2022

Programme de la matinée

- Actualité des négociations de Branche,
- Intervention de **Christophe DAILLY AG2R**,
- Echanges sur la durée du travail en présence de **Maitre Florence VERZI**,
- Intervention de **Cécile RAVIER APEC**.



Présentation de la Branche

5 Organisations Syndicales :

FGTA FO
CGT Commerce
FNAF CGT
CFDT Services
CFTC Commerce

CFE-CGC

Commission Paritaire Permanente de
Négociation et d'Interprétation
Commission Paritaire Nationale Emploi
et Formation Professionnelle

Observatoire
prospectif des métiers
et des compétences/
OCAPIAT

Commission
Sociale ANEEFEL y
compris SVFPE

Annexe spécifique
4 G

Mmes AMOROS, PAPIN
MM LHOUTELLIER, PIPERAUX, ROMMEL,
CHAOUKI



Données de la Branche

DARES 2020

- 606 entreprises
- 10 215 salariés

AG2R 2021

- 553 entreprises
- 11 557 salariés

OCAPIAT 2021

- 445 entreprises cotisantes
- 6 105 effectifs

Rapport de Branche 2021

- 69 entreprises
- 2 650 salariés



Outils animation, réseau social



➤ Informations contacts sociaux,

➤ Webinaires,



➤ Consultations juridiques :

➤ Prêt de main d'œuvre autorisé,

➤ Durée du travail,

➤ Obligations saisonniers.



Actualités des Négociations 2022

- Accord Activité Partielle de Longue Durée + Avenant **31 Décembre 2022**,
- Grille des salaires conventionnels : 2 Avenants
 - N° 27 (**Mars**),
 - N° 28 (**Novembre**),
- Démarrage des négociations mise en place progressive **13^e mois**,
- Négociations sur les Niveaux de Prise en Charge Apprentissage,
- Suivi des résultats et mise en œuvre prévoyance/ IDR.



Observatoire Prospectif des Métiers du commerce agricole dans le cadre d'OCAPIAT

(Négoce des Produits du Sol + Expédition
Exportation de Fruits et Légumes)

- **2022 :**
 - Refonte des cartographies existantes.

- **2023 :**
 - Égalité professionnelle,
 - Bonnes pratiques en entreprise,
 - Attractivité du métier.



Partenariat CTIFL pour projet PARTENARIAT Compet

Diagnostic des besoins en compétences, des formations existantes et à développer dans la filière des fruits et légumes afin de répondre aux enjeux stratégiques France **2030**.



Pour échange – Feuille de route de la Branche

- Prêt de main d'œuvre/Groupements d'employeur ?
- Echanges sur la durée du travail/ Aménagement,
- Amélioration des recrutements; Communication sur le métier en vue d'embauche/ Marque employeur.



Prêt de main d'œuvre autorisé

(Code du travail, article L8241-2, al. 3 à 6)

Une opération de prêt de main-d'œuvre ne poursuit pas de but lucratif lorsque l'entreprise prêteuse ne facture à l'entreprise utilisatrice, pendant la mise à disposition, que les salaires versés au salarié, les charges sociales afférentes et les frais professionnels remboursés à l'intéressé au titre de la mise à disposition.

Le prêt de main-d'œuvre à but non lucratif conclu entre entreprises requiert :

- L'accord du salarié concerné.
- Une convention de mise à disposition entre l'entreprise prêteuse et l'entreprise utilisatrice, qui en définit la durée et mentionne l'identité et la qualification du salarié concerné, ainsi que le mode de détermination des salaires, des charges sociales et des frais professionnels qui seront facturés à l'entreprise utilisatrice par l'entreprise prêteuse.
- Un avenant au contrat de travail, signé par le salarié, précisant le travail confié dans l'entreprise utilisatrice, les horaires et le lieu d'exécution du travail, ainsi que les caractéristiques particulières du poste de travail.



Retour enquête : Prêt de main d'œuvre

- Enquête janvier 2022,
- 4 réponses (Manche, Sud-Ouest, Provence, Rhône-Alpes),
- Intérêt pour un modèle d'avenant au contrat de travail ?



Intervention Christophe Dailly AG2R



Durée du travail – Echanges

- Démarrage des négociations avec les organisations syndicales pour une annualisation du temps de travail.
- Nécessité de revoir les dispositions de la Convention Collective et d'envisager des contreparties.
- Nécessité de connaître le périmètre des besoins (permanents/ saisonniers).
- Besoin d'un accord cadre Convention Collective ou guide/ modèle accord cadre entreprise ?



Intervention Cécile Ravier APEC



Pour échange – Feuille de route de la Branche

- Prêt de main d'œuvre/ Groupements d'employeur ?
- Durée du travail/Aménagement,
- Amélioration des recrutements :
 - Communication sur le métier en vue d'embauche/
Marque employeur.





Vous remercie !